



Ids - Saint - Roch

Le bulletin d'informations de la commune



La vie communale
Numéro 6 - Été 2019

Sommaire

Bulletin Été 2019

- **Le mot du Maire** page 3
- **Les informations communales** page 4
- **L'activité - budget communal** pages 5 - 9
 - **Section de fonctionnement** page 8
 - **Section d'investissement** page 9
- **La restauration de l'église** page 10
- **Le projet éolien** page 11
- **Le social** page 12
- **La Communauté de communes Berry Grand Sud** page 13
- **Le Syndicat mixte du Pays Berry St-Amandois** pages 14 - 15
- **Les brèves** pages 16 - 17
- **L'environnement** pages 18 - 19
- **Les associations** pages 20 - 23
- **La vie scolaire** page 24
- **Un village qui vit** pages 25 - 26
- **L'Arnon** page 27

MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63

www.ids-saint-roch.fr

E-mail : mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr

Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h - sauf le mercredi après-midi

Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch

Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43

Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

Le mot du Maire

Bulletin Été 2019



Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans de nombreuses communes, lorsque l'été arrive, la vie locale semble suspendue : les habitants rejoignent leur lieu de villégiature, les commerces ferment, les rues se vident, et les employés de mairie prennent leurs congés. Dans les communes touristiques, c'est tout l'inverse : la population explose, les animations festives sont démultipliées et l'économie se dope au maximum.

A Ids-Saint-Roch, nous n'avons ni les avantages ni les inconvénients d'une commune balnéaire, lacustre ou montagnarde. Certes, la cour de l'école n'est plus animée, malgré tout, la saison estivale est remuante dans notre campagne : tour à tour, des résidences secondaires s'ouvrent alors que d'autres se referment, la saison des récoltes bat son plein et les convois agricoles se déploient tout au long de la journée sur une grande amplitude du matin au soir.

Juillet, c'est aussi la période de parution de ce bulletin municipal annuel, lequel avec la cérémonie des vœux, constitue un outil de lien important avec la population communale.

A propos, en novembre 2018, l'Association des Maires de France dont notre Commune est membre, profitait de son congrès pour lancer sa campagne

[#MaCommuneJyTiens](#)

L'intention de cette communication est d'éclairer les citoyens sur les différentes missions de proximité assurées par les communes et les élus et sur leur rôle essentiel dans une République de proximité.

L'action, toujours en cours, vise à rappeler l'importance de la commune et de son intercommunalité, dans le quotidien des citoyens et les services que leur rend cette structure au plus près d'eux, montrer que la commune « est au rendez-vous des temps forts de la vie de chacun ». D'ailleurs, chaque habitant est invité à témoigner de son attachement à sa commune en lien avec un moment important de sa vie ou bien un lieu de sa commune et peut ainsi devenir acteur du dispositif qui se déroule dans les 36 000 communes de France.

La Commune est, en effet, l'échelon de base de notre organisation territoriale et lorsque les choses peuvent être faites à son niveau, faisons-les !

Les élus municipaux, au nombre de 500 000 en France, très majoritairement bénévoles, assurent une fonction de terrain et de cohésion sociale indispensable à la vie collective : ils sont les garants du pacte républicain. Ils sont acteurs de la démocratie et gardien du souvenir.

Les maires, notamment, s'efforcent d'avoir le sens des responsabilités et le respect des institutions. Ils ne sont pas des corps intermédiaires mais des élus du suffrage universel. Leurs liens avec les français sont largement salués et la confiance qui leur est accordée ne se dément pas. Ils ne défendent pas des intérêts corporatistes, ne servent aucun parti, ils ne sont en compétition avec personne mais ils sont au service de la population de leur commune.

C'est bien vers la Mairie que les habitants se tournent lorsqu'ils demandent une place en garderie, cherchent un stage ou un emploi, déposent un permis de construire ou ne s'entendent pas avec leurs voisins ...

Si un lampadaire éclaire mal, si l'eau ne coule plus, si la poubelle n'est pas ramassée, si des animaux divaguent ... c'est à la Mairie que l'on s'adresse, et la Commune cherche toujours une solution ... la Commune est bien le maillon indispensable de la solidarité nationale.

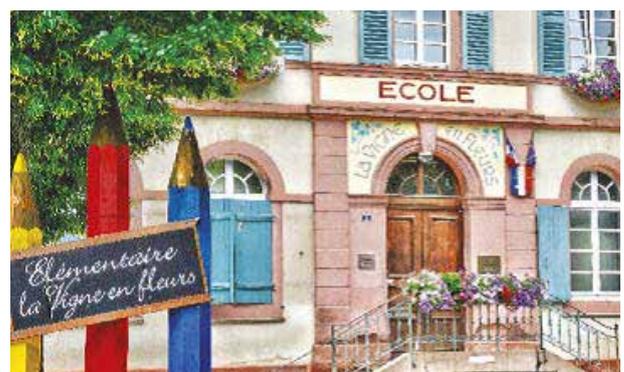
La Commune, cœur vivant et actif de la démocratie de proximité :



A chacune et chacun d'entre vous, je souhaite un bel été à Ids-Saint-Roch.

Je vous assure, Chère Madame, Cher Monsieur, de mes salutations cordiales et dévouées.

Martine Fourdraine,



Contrat de personnel

Le terme du contrat signé avec Monsieur Christian Antezak est le 31 juillet. Ainsi, le Conseil municipal a renouvelé la création d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet, et ce, pour une durée d'un an. De cette façon, Christian Antezak a pu être maintenu dans son emploi actuel.

En date du 03 août 2018, Monsieur Bernard Chevrier a fait la demande d'accéder à une disponibilité pour convenances personnelles, du 03 novembre 2018 au 02 novembre 2019. A la suite d'une réponse favorable du Maire, le Conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique contractuel de façon à permettre son remplacement. Monsieur Noël Philippon a été embauché pour une durée de travail hebdomadaire de 17h30 durant cette même période.

Registre des personnes vulnérables

Depuis la canicule de 2003, des mesures existent pour assurer un contact régulier entre les personnes vulnérables et les bénévoles de la Commission communale de l'action sociale. Le préfet élabore un plan d'alerte et d'urgence qui s'appuie sur un fichier tenu et mis à jour par les communes.

Peuvent figurer, **à leur demande**, sur ce registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Le Maire est donc tenu d'assurer quatre missions : informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité, collecter les demandes d'inscription, assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif et le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, notamment.

Dans le cas où vous remplissez les conditions et que vous souhaitez être inscrit sur ce registre communal, il vous suffit de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Répertoire Électoral Unique

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 institue un Répertoire Électoral Unique (REU) dont elle confie la gestion à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui sont dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité.

Pour les services communaux, cela implique plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire, avec contrôle a posteriori par une Commission de contrôle ;
- l'INSEE applique directement dans le Répertoire Électoral Unique les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes atteignant l'âge de 18 ans et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Ce répertoire est ainsi mis à jour à travers un système de gestion entièrement automatisé.

Par ailleurs, la Commission administrative est remplacée par une Commission de contrôle. Cette dernière, constituée par arrêté préfectoral, est composée de trois membres, un représentant du Conseil municipal, un représentant de l'Administration et un représentant du Tribunal de Grande Instance. Elle a pour mission d'examiner les « Recours Administratifs Préalables Obligatoires » formés par les électeurs concernés par des décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire. Elle contrôle la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Congés d'été

Le secrétariat de Mairie et l'Agence postale seront fermés du lundi 12 au vendredi 30 août ; la permanence des élus le samedi matin sera interrompue, mais il sera toujours possible de joindre le maire ou les adjoints en cas de besoin.



Les livres comptables de la Commune sont consultables en Mairie par tout public. Il y a mille et une manières de présenter les comptes d'une commune. Le plus souvent, les éléments sont communiqués globalement. Ce n'est pas notre approche ; de ce fait, dans les pages suivantes, nous nous efforçons de détailler les chiffres qui illustrent le mieux notre action, du fait de leur montant ou bien du fait de leur particularité.

Exécution du budget 2018

En Conseil municipal, la présentation formalisée des comptes s'accompagne de plusieurs annexes visant la clarté des données. Des présentations analytiques sont également fournies pour compléter la connaissance des élus.

A la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Compte administratif établi par le Maire et le Compte de gestion établi par le Comptable public, ont mis en évidence, en toute concordance, les résultats suivants :

- un excédent de 270 917,07 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 59 392,76 € en section d'investissement.

Les 2 sections confondues, le budget des réalisations a atteint 544 000 €, la preuve de l'activité soutenue qui s'est traduite dans la comptabilité communale. Aucun « reste à réaliser » n'a été constaté.

L'excédent net disponible correspond donc au centime près au résultat de clôture, soit 211 524,31 €.

La situation de trésorerie au 31 décembre s'est avérée conforme avec un montant de 209 242,35 €, en caisse pour notre compte chez le Trésor public. En effet, bien que cette tâche relève de la responsabilité du Comptable public, nous apportons une attention particulière au recouvrement des titres émis.

Section de fonctionnement

Sans déroger à la règle de la rigueur, un contrôle drastique des dépenses s'est appliqué de façon à garantir des réserves pour les exercices suivants. Il faut pourtant donner des moyens aux services de la collectivité tout en maîtrisant l'équilibre entre dépenses et recettes ; préserver le niveau d'épargne est un exercice d'anticipation qu'il faut absolument s'imposer faute d'être en mesure d'envisager l'avenir sereinement.

Les dépenses de fonctionnement ont été comptabilisées à hauteur de 255 274,20 €, les postes les plus significatifs étant les suivants :

- la contribution au SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) : 36 031,80 € pour les frais de la scolarité primaire de 12 élèves domiciliés à Ids-Saint-Roch. Il est à noter que 6 enfants domiciliés à Ids ne fréquentent pas les écoles de notre RPI et



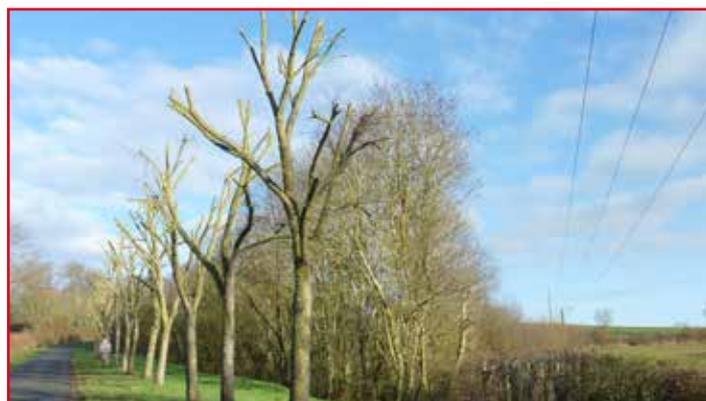
donc pas celle de la Commune. Ce syndicat, qui est mis sous pression à plusieurs titres, résiste grâce à sa gestion serrée ; en effet, il supporte les frais de scolarité obligatoire relevant de la compétence des communes mais surtout il gère la cantine scolaire laquelle n'a aucun caractère obligatoire mais représente une charge financière importante,

- l'entretien des bâtiments a coûté 14 300 € pour la remise à neuf du logement situé au-dessus du commerce de restauration plus le bâtiment du commerce lui-même ; ce poste comprend également le coût des travaux qui ont fait suite au passage de la commission de sécurité au Foyer rural,
- l'entretien des matériels a été anormalement élevé puisqu'il a fallu y consacrer environ 10 000 €, tous équipements confondus, contre moins de 5 000 € ordinairement,



- les fournitures d'entretien récurrent de la voirie se sont élevées à 1 800 € et surtout l'élagage tel que celui des ormes le long de la côte du Trait et l'abattage d'un

sapin, très haut devenu dangereux, a entraîné des dépenses ponctuelles = 2 284 €,





• les honoraires : année après année, les recours exercés par les opposants au projet éolien se succèdent et le Conseil municipal maintient sa position de défendre le dossier dans chacune des instances où sa légitimité est reconnue. Les honoraires d'avocat ont été réglés pour 15 737 € pour l'année : il s'agit d'une

très grosse dépense, inéluctable dans le contexte (voir page 11).

Les économies attendues ont bien été constatées, en comparaison avec 2017 :

- à la suite du remplacement des ampoules SHP (Sodium Haute Pression) par des leds sur tous les candélabres de l'éclairage public : - 814 € en consommation d'électricité et - 797 € en maintenance,
- à la suite de la dénonciation du contrat de gestion avec France Loire et reprise en régie : - 612 € au prorata du temps ; en 2019 l'économie sera totale soit 1 050 €.

Les charges annuelles de personnel oscillent entre 70 000 € et 75 000 € selon les années.

Les indemnités annuelles du maire et des 3 adjoints sont de 9 750 €.

Plusieurs actes de vandalisme sur l'enceinte du stade ont causé des dépenses exceptionnelles = 3 210 €, partiellement compensées par les assurances et générant de nombreuses démarches.

150 € ont été versés au profit des sinistrés de l'Aude.

Le total des recettes de fonctionnement de 339 274,33 €, est à la peine, chaque année un peu plus :

- le chapitre « impôts et taxes » est passé de 148 201 € en 2017 à 153 750 € en 2018, l'écart favorable provenant largement du montant des droits de mutations dont l'évolution reste aléatoire en fonction des transactions immobilières réalisées dans le département,
- le chapitre « dotations et participations », quant à lui, est passé de 125 274 € en 2017 à 120 349 €,
- la taxe en provenance de la centrale nucléaire de Belleville est passée de 42 261,25 € en 2016 à 37 901,72 € en 2017 et à 32 564,17 € en 2018 !
- l'avantage des contrats aidés ayant été grandement restreint, la participation financière de l'Etat est passée de 7 297 € en 2016 à 6 098 € en 2017 et à 3 714 € en 2018 !
- à noter la recette régulière que nous procure le service de l'Agence Postale Communale, soit un peu moins de 14 000 € ; il s'agit d'une ressource très intéressante puisqu'elle n'a pas de contrepartie significative en dépense,
- la construction du site éolien a généré une recette de 6 477 €.

Section d'investissement

Tout comme en 2017, l'investissement 2018 a été soutenu avec la deuxième partie de la **restauration des extérieurs de l'église**. Sur un total de section de 341 252,18 €, la part prise par ce chantier a été de 245 703,37 €.

Nous reviendrons sur ce dossier si particulier porté par notre petite Commune.

Les autres dépenses ont concerné pour l'essentiel :

- des travaux de voirie pour 17 718 € notamment la route donnant accès au Carré du Geai à partir de Morlac et la route du Préau,
- le remboursement en capital de la dette pour 18 179,55 €,
- le remplacement du poêle de la salle de la cantine,
- le remplacement du chauffe-eau dans le bâtiment de la boulangerie,
- l'installation d'un coup de poing dans la cuisine du restaurant,
- le renouvellement de 6 extincteurs,
- l'acquisition de panneaux de signalisation routière,
- l'achat de 3 bacs de fleurissement.

Du côté des recettes, les principales écritures sont les suivantes :

- la prise en compte de l'excédent de fonctionnement provenant de la clôture 2017, à hauteur de 188 903,49 € et du fonds de compensation de la TVA pour 18 782,38 €,
- de la perception de subventions pour un total de 165 403,43 € dont 165 082,43 € sur l'opération de l'église,
- du versement des fonds récoltés par l'A.R.E.I.S. et reversés à la Commune soit 22 000 €, (voir page 10).



Budget primitif 2019

Le budget 2019, adopté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : dépenses = recettes, soit 508 149,31 €,
- section d'investissement : dépenses = recettes, soit 291 422,76 €.

Il s'agit d'un budget précautionneux et pourtant volontaire : **sans augmentation d'impôts** et dont la section d'investissement a pu être dotée d'un excédent capitalisé de 59 392,76 €.

La recette du Fonds de Compensation de la TVA a repris des couleurs puisque le gros chantier de l'église produit ses effets en la matière ; ainsi, nous percevons 62 000 € en retour sur les dépenses constatées en 2017.

Contrairement au budget des deux derniers exercices, pour 2019, aucune opération d'envergure n'est inscrite.

Section de fonctionnement

Les diverses prévisions que nous avons faites restent mesurées tout en prenant en considération les contraintes internes comme le maintien de l'état de notre patrimoine par ordre de priorité d'interventions et les contraintes externes le plus souvent issues de la réglementation ainsi que les aléas.

Côté dépenses

Les charges à caractère général sont liées aux consommations d'énergie, aux contrats de maintenance, à l'entretien courant des bâtiments et de la voirie, à la réparation des matériels et des outillages, à l'achat des fournitures, aux contrats divers de prestations, entre autres postes.

Des travaux d'élagage réalisés pour partie seulement en 2018 ont été inscrits de nouveau pour un montant de 2 300 € afin d'entretenir le site de Courty et ont eu lieu en début d'année 2019.

Le Conseil municipal tient une position inchangée depuis son installation de venir en appui aux associations communales à la fois par la mise à disposition gratuite à ces dernières de tous les services municipaux auxquels s'ajoutent le prêt des salles et des équipements. De surcroît, une subvention, déterminée en fonction des besoins, vient compléter le dispositif. La contrepartie demandée est l'animation et l'organisation d'événements sur le territoire communal, que ce soit par les seules associations ou bien en partenariat avec la Commune et/ou commerçants. L'inscription 2019 est de 1 450 €.

Ce chiffre couvre également de modestes contributions en

faveur de quelques associations caritatives à portée nationale. Un montant de 22 000 € a été mis de côté au titre des « dépenses imprévues » de la section.

Côté recettes

La baisse de dotations allouées par l'Etat, bien vérifiée chaque année depuis 2013, a marqué une pose en 2018, pour diminuer encore en 2019 = - 1 500 €.

Par ailleurs, la revalorisation des bases locatives pour l'année 2019 a été fixée à 2,2 % par la loi de finances ce qui permet un léger complément de recettes fiscales issues des 3 taxes ménages, soit 2 325 €, bien que les taux restent inchangés.

Section d'investissement

Le programme d'investissements, pour un total de 198 780 €, retenu par le Conseil municipal est le suivant :

- travaux de voirie : une inscription de 104 500 € a été faite en vue de la requalification de la route des Baudons et de ses voies adjacentes,
- création d'une aire de stationnement en centre bourg : 53 107 € et l'éclairage public associé : 12 120 € ainsi que la réfection des trottoirs estimée à 4 334 €,
- extension du columbarium (6 cases) : 4 500 €,
- remplacement d'une borne à incendie (une part identique sera à régler par Touchay compte tenu de la mitoyenneté) : 1 170 €,
- remplacement du moteur de la cloche n° 3 : 1 810 €,
- achat de plaques de signalétique de numérotation des habitations : 500 €,
- achat de mobilier urbain (bancs) : 3 180 €,
- enduits intérieurs de l'église et peinture de la grande porte : 11 000 €.

L'annualité du capital de dette est de 17 150 € et un montant de remboursement de dépôts et cautionnement est prévu pour 1 100 €.

Un montant de 10 000 € a été mis de côté au titre des « dépenses imprévues » de la section.

Quant aux recettes, mise à part la validation d'une subvention de l'Etat pour l'aménagement du stationnement, soit 19 147 €, ces dernières proviennent de l'autofinancement communal.

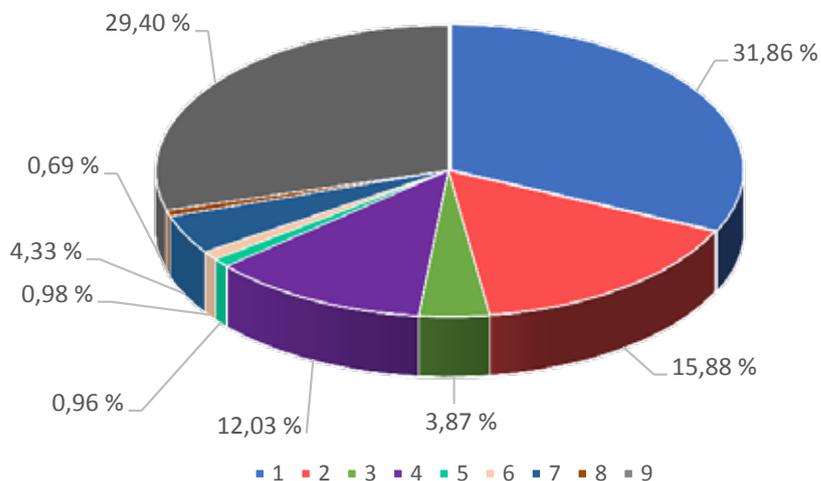
Enfin, depuis le moment où le vote du budget est intervenu, des actions évoluent en vue de réalisations d'ici la fin d'année ; il s'agit de la vente des 2 propriétés ex-Paans et ex-Mardon pour lesquelles des transactions sont en cours chez un notaire.

Pour une vue plus synthétique de notre budget, nous vous proposons, ci-après, la présentation sous la forme de secteurs graphiques.

Le budget communal 2019

Section de fonctionnement, en euros

Dépenses

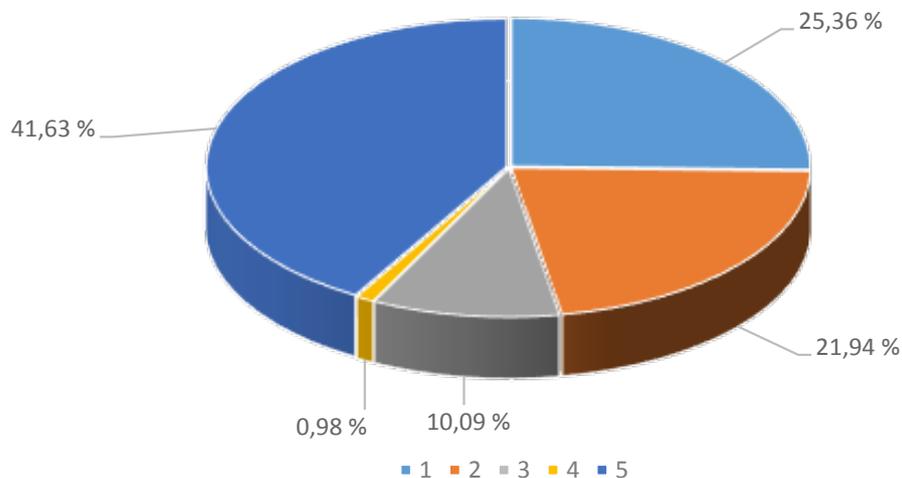


Détail des contributions aux organismes de regroupement

SIRP des Terres de Cœur	35 000
Pays Berry St Amandois : contribution de base	278
Pays Berry St Amandois : Eco prime	501
Pays Berry St Amandois : Mission locale	380
SDIS : service départemental incendie	11 028
SDE 18 : contribution de base	308
SDE 18 : contribution éclairage public	616
SDE 18 : maintenance éclairage public	305
SDE 18 : numérisation du cadastre	154
RASED	62
Comité de Jumelage Lignières/Dunbar	77
AMORCE	252
Divers	207
TOTAL	49 168

1 - Charges d'entretien à caractère général	161 908,31	5 - Charges financières - intérêts des emprunts	4 900
2 - Charges de personnel	80 700	6 - Charges exceptionnelles	5 000
3 - Atténuations de produits	19 690	7 - Dépenses imprévues	22 000
4 - Charges de gestion courante	61 068	8 - Dotations aux amortissements	3 491
* Indemnité du Maire et des Adjointes	10 300	9 - Virement à la section d'investissement	149 392
* Contribution aux organismes de regroupement	49 168	TOTAL	508 149,31
* Subventions personnes de droit privé	1 450		
* Autres charges	150		

Recettes

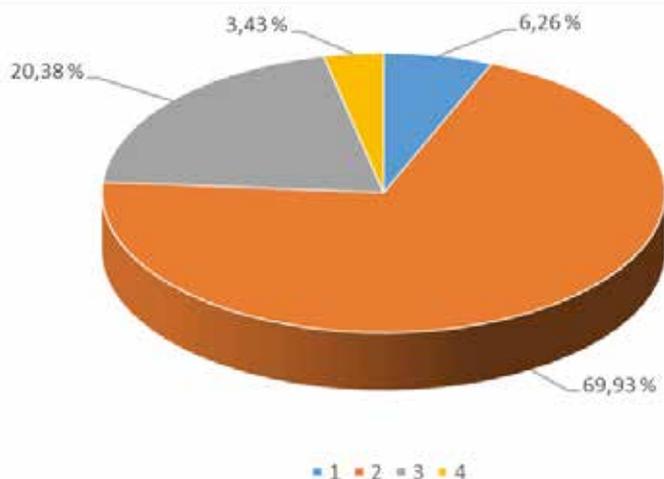


1 - Impôts et taxes	128 847
2 - Dotations Etat et divers	111 478
3 - Revenu des immeubles	51 300
5 - Produits divers/exceptionnels	5 000
6 - Résultat reporté 2018	211 524,31
TOTAL	508 149,31

Le budget communal 2019

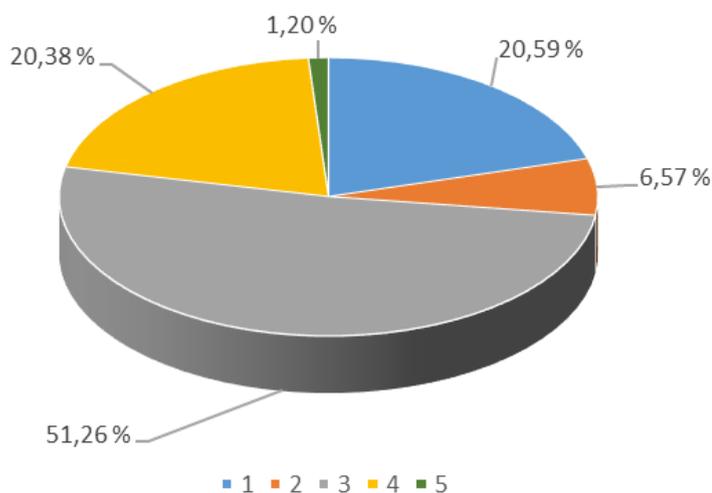
Section d'investissement, en euros

Dépenses



1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements	18 250
2 - Investissements - Projets	203 780
* Subvention d'équipement versée au SDE 18	12 120
* Remplacement borne incendie	1 170
* Acquisition mobilier urbain, signalétique	3 680
* Extension du columbarium	4 500
* Eglise : restauration enduits intérieurs, grande porte et mœleur cloche	12 810
* Création d'une aire de stationnement	60 000
* Travaux de voirie	104 500
* Travaux en régie	5 000
3 - Résultat N-1 reporté	59 392,76
4 - Dépenses imprévues	10 000,00
TOTAL	291 422,76

Recettes



1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2017)	60 000
2 - Subventions d'équipement	19 147
3 - Virement de la section de fonctionnement	149 392
4 - Affectation résultat de fonctionnement 2018	59 392,76
5 - Dotations aux amortissements	3 491
TOTAL	291 422,76

La restauration de l'église

un chantier phare pour une petite commune !

Le chantier de base est terminé : il s'est déroulé entre mai 2017 et mai 2018. Nous ne reviendrons pas sur l'urgence des travaux, ni sur leur ampleur puisque nous les avons développés à plusieurs occasions.

L'opération a coûté 520 000 € HT dont :

- 56 % (290 000 €) ont été financés par des subventions publiques dans le cadre de dispositifs dédiés et des concours privés grâce aux partenariats que l'A.R.E.I.S. a pu organiser,
- 44 % (230 000 €) ont été financés par l'autofinancement de la Commune y compris la souscription d'un emprunt de 120 000 € sur 20 ans occasionnant un montant d'intérêts de 19 807 € au total.

La toute fin du chantier nécessite la pose de l'enduit intérieur sur les soubassements décrépis ainsi que la peinture de la grande porte ; le coût total est estimé à 11 000 €.

Ce sera réalisé en seconde partie de 2019.



L'areis



L'Association pour la Restauration de l'Eglise d'Ides-Saint-Roch a permis le versement, à ce jour, d'une somme de 22 000 € dont 4 000 € de la part du Crédit agricole.

Ce concours a été possible grâce à

vos dons ainsi qu'à votre participation et présence aux différentes manifestations festives.

D'ailleurs, une date reste à retenir : **le dimanche 22 septembre 2019, à 16 heures, nous accueillerons à l'église le groupe HAPPY VOICES (3 chanteuses et un pianiste) pour un concert de gospel.** Le prix du billet est fixé à 15 € avec gratuité en dessous de 12 ans.

Un troisième concert qui ne manquera pas de nous apporter plaisir et émotions !



Par ailleurs, les dons par l'intermédiaire de l'A.R.E.I.S. sont appelés pour la dernière année en 2019, éligibles à l'exonération fiscale de 66 % prévue par la réglementation en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques ou bien des sociétés.



Après l'inauguration qui a constitué un temps fort de cette réalisation puisque l'intention du Conseil municipal était de saluer tous les partenaires et de leur exprimer sa reconnaissance. Nous tenons à renouveler notre gratitude, ici encore, à toutes les personnes et toutes les structures qui ont épaulé financièrement la collectivité et sans lesquelles notre initiative n'aurait pas pu se concrétiser.

Nous ne cachons pas que les félicitations qui nous sont adressées pour la qualité de cette restauration sont fréquentes.

Enfin la construction des 6 éoliennes de la Ferme éolienne de Ids SAS ?

Le 05 avril 2019, la Cour d'appel de Nantes a annulé les jugements du Tribunal Administratif d'Orléans, faisant renaître les autorisations pour construire et exploiter les 6 éoliennes prévues.

A ce jour, le dossier et les autorisations sont donc intégralement réguliers et l'ensemble des motifs de fond et de forme qu'avait soulevé l'opposition au projet a été rejeté confirmant ainsi la qualité du projet !

Cette opposition a formé un recours devant le Conseil d'Etat, dernier échelon de recours possible, amenant ainsi à plus de quatre ans la durée de cette bataille juridique !

Sur le terrain, les chemins aménagés, le raccordement prêt, 4 tours montées de 42 mètres, 4 nacelles, 12 pales, 2 sections de tour et autres composants et engins, représentant un investissement de 26 M€, attendent patiemment la reprise du chantier. D'autres éléments attendent dans les ports de Rouen et de La Rochelle.

La reprise du chantier a été initialement mise sous conditions par l'Etat, compte-tenu d'enjeux particuliers pour la biodiversité (avifaune nicheuse) sur la période du printemps et de l'été. Une attention toute particulière est donc portée sur cet aspect important, expliquant la nécessité d'attendre encore...

L'objectif poursuivi est inchangé : la reprise du chantier au plus vite et faire que ces 6 éoliennes autorisées produisent de l'électricité propre et renouvelable tant souhaitée en cette période d'urgence climatique !

Comme vous le savez, la Commune d'Ids-Saint-Roch apporte son soutien sans faille, y compris en justice,



à l'avancement de ce projet : mais quel gâchis de temps, d'énergie et de moyens financiers : l'impact environnemental et économique de cette situation – à l'arrêt – est immédiat.

Ainsi la Commune d'Ids-Saint-Roch est à nouveau en procédure devant le Tribunal Administratif puisque le Maire de Touchay a émis seul des restrictions d'utilisation de la voirie sur un chemin que nous possédons en mitoyenneté, le « chemin rural de Boisroux aux Chagnons ». Une histoire tortueuse dont nous vous ferons part le moment venu car pour l'instant, l'instruction est en cours.

Par cet arrêté municipal, et entre autres interventions, la Commune de Touchay apporte donc son soutien aux opposants, emmenés par une association luttant par principe et par tout moyen contre l'éolien !

Pourtant, c'est bien ensemble et avec l'accord unanime des élus de Touchay que l'emplacement du site a été fixé pour le développement de ce projet il y a 8 ans...



Association Mutuelle Agricole de Soins À Domicile :

du nouveau depuis octobre 2018 : la plateforme de répit et d'accompagnement Cher Sud

La mise en place de ce service médico-social, géré par l'AMASAD et agréé par l'ARS du Centre, émane du plan national maladies neurodégénératives. Il s'adresse :

- au proche-aidant et la famille de la personne malade :
 - atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,
 - atteinte d'une autre maladie neurodégénérative, fréquentant ou non l'accueil de jour (maladie de Parkinson, Sclérose en plaques),
 - en perte d'autonomie.
- aux couples aidants/aidés afin de maintenir le lien relationnel,
- à toute personne désireuse de s'informer, en lien ou non avec les acteurs de la filière gériatrique/gériatrique : médecins généralistes, neurologues, gériatres, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, pharmaciens, orthophonistes, psychologues, structures d'aide et de soins à domicile ...

Plateforme de répit : tél. 09.75.75.41.82.



Victorine et les chutes

La chute de la personne à son domicile est la principale cause de la perte d'autonomie. Dans ce contexte, l'Institut de soins ostéo-articulaires (Isoa 18) de Saint-Doulchard a établi un programme intitulé « Victorine

et les chutes ».

Il est destiné à répondre aux questions que se posent les victimes de chute afin d'identifier les facteurs multiples qui ont pu y contribuer et proposer une prévention pour maintenir l'autonomie des personnes à leur domicile.

Une équipe pluriprofessionnelle, composée d'infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens, diététiciennes, gériatre, rhumatologues, ORL, réalise une évaluation complète afin de déceler ces facteurs de risques. Ainsi, à titre d'exemple : une infirmière pourra rechercher les problèmes d'ordre visuel, d'hypotension ; le kiné fera un test d'équilibre, regardera les pieds et les hanches ; le manipulateur radio les interrogera sur les antécédents familiaux de fracture... et le rhumatologue fera la conclusion.

À l'issue de cette évaluation, il sera possible de faire un choix en fonction des besoins identifiés :

- un accompagnement par l'équipe d'Isoa 18 et du médecin traitant pour des soins personnalisés,
- une orientation vers des actions de prévention disponibles à proximité de chez vous,
- prendre en main les moyens de prévention en participant aux ateliers « Victorine et les Chutes » qui se décomposent en quatre thèmes :



Contact Institut de soins : tél. 02.48.65.06.50



Le mag !

«Une Communauté de communes à votre service » sera mis à disposition de la population courant juillet, c'est-à-dire concomitamment à la diffusion de notre bulletin

communal.



C'est la raison pour laquelle nous ne fournirons pas de dossier spécifique sur ce partenaire désormais de tout premier plan pour les 32 communes qui la composent. Toutefois, deux sujets ayant des applications spécifiques à chaque commune nous amènent à vous donner quelques précisions.

Le haut débit internet

Dans le cadre d'une opération portée par le Conseil départemental, la Communauté de communes Berry Grand Sud a participé au financement de travaux permettant d'obtenir une connexion au réseau internet de meilleure qualité sur une large partie de son territoire. Ainsi à Ids-Saint-Roch, en 2018, la société spécialisée FM Projet a installé une armoire, route de Saint Pierre-Les-Bois, permettant une montée en débit du réseau cuivre. La mise en service de cet équipement est effective depuis le mois de février 2019 et une réunion publique a été organisée le 12 mars de façon à présenter cette évolution technique aux habitants.

Ainsi, ce sont 123 lignes téléphoniques, sur les 176 abonnés d'Ids, qui sont reliées à cette armoire et qui peuvent bénéficier d'une connexion internet améliorée. Pour ce faire, chaque abonné doit prendre contact avec son opérateur et lui demander le bénéfice de cette mise en place. Au préalable, un test d'éligibilité de chaque ligne peut se faire à partir du site internet www.degrouptest.com.

Cette technique a une portée limitée, les lignes situées au plus près du poste sont mieux desservies que



celles qui en sont éloignées. D'autres possibilités sont offertes dans le cas où la liaison avec cette armoire serait trop distante : le réseau radio Wifimax ou le satellite. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Berry Numérique au 02.48.27.80.77.

Circuit de randonnée

Dans le cadre de la promotion du territoire engagée par la Communauté de communes, des circuits de randonnées ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée. A Ids-Saint-Roch, il s'agit du circuit dit « du Haut de la Côte », dont le balisage vient d'être matérialisé par des panneaux et flèche en bois estampillés d'un marcheur. Ce parcours vous emmène au nord du bourg pour une boucle d'environ 14 kms, avec un point de vue remarquable en haut de la côte du Trait. Des fiches dédiées sont disponibles en mairie, dans les offices de tourisme de la Communauté de communes ou téléchargeables sur le site internet dédié <http://www.rando-sud-berry.com/les-randonnees>. Ainsi, sur le territoire, ce sont 30 circuits qui mettent en avant le patrimoine naturel, architectural et historique du sud du Berry.



Depuis 2014, le Pays Berry St-Amandois (PBSA) a lancé plusieurs schémas dont deux d'ampleur conséquente :

- le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale : il est obligatoire,
- le PNR : Parc Naturel Régional : il n'a aucun caractère obligatoire.

Suite aux études, la mise en place de ces projets interviendra à l'horizon de plusieurs années.

Des cabinets parisiens spécialisés sont en charge de leur réalisation ; la clé de la réussite de ces schémas qui portent des objectifs grandement similaires, est la qualité du travail fourni par les élus, en un mot leur investissement massif est nécessaire pour la formalisation d'actions créatrices de richesses et fédératrices de la population.

Bien entendu, des réunions, forums, ateliers, etc, dits de concertation se tiennent en vue de présenter les dossiers et de recueillir l'avis de tous les acteurs locaux ...

Tous, nous sommes appelés à fabriquer le territoire dans lequel nous voulons vivre demain ! De toute évidence, la mécanique est complexe.

Toutefois, il est utile d'attirer l'attention du monde agricole, la force économique et sociale essentielle autour de nous. Nous ne sommes pas sans connaître l'angoisse et la résignation qui caractérisent cette corporation mais nous ne pouvons que les encourager à être présents lors de ces rassemblements catégoriels ou bien tout public : leur avenir pourrait se construire sans eux et ce serait catastrophique pour eux bien entendu mais aussi pour tout le territoire. Alors la vigilance s'impose pour s'assurer que les spécificités ainsi que les aspirations du métier sont bien prises en compte.

« Ce qui se fait de bien pour l'agriculture fait du bien aux territoires ».



SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : un projet pour le Sud Cher

Depuis l'été 2018, le Pays Berry St-Amandois s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant les 4 communautés de communes qui le composent.

Le SCoT est un document d'urbanisme et d'aménagement établi sur l'ensemble du territoire, soit 86 communes et environ 47 000 habitants. Il définit les grandes orientations de l'aménagement de l'espace et les objectifs à long terme. Il harmonise l'action publique locale sur les thèmes du cadre de vie, de l'agriculture, de l'activité économique, des mobilités etc ...

Cette cohérence s'appuie sur un projet de développement pour le Pays Berry-St-Amandois pour les 20 ans à venir « ce que l'on souhaite devenir ».

Enfin, c'est le cadre des documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale) qui détermineront ensuite le droit à construire, mais aussi des autorisations d'exploitation commerciale, des opérations d'aménagement, etc ...

Alors que 2018 a défini les modalités de travail et de collaboration entre élus, acteurs économiques, services de l'Etat et population, les travaux entrent dans la phase opérationnelle dès 2019. Il s'agit surtout d'un moment d'implication et de réflexion soutenu par les élus pour une durée de plus de 3 ans sur le devenir et leurs ambitions pour le Pays Berry St-Amandois. En effet, outre un premier travail important de visites de terrain, de recherches bibliographiques et d'entretiens avec les usagers du territoire (son diagnostic et ses enjeux), ce document portera la stratégie de son développement à l'horizon 2040, notamment en matière d'offre de logements et d'emploi, d'accès aux services et aux commerces, de qualité de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, etc ...

Outre l'implication des élus, celle de l'ensemble des habitants et acteurs locaux est au cœur de la démarche de projet avec des temps de dialogue (réunions publiques à chaque phase), des outils d'information (la lettre du SCoT, les articles dans la presse locale, site internet du Pays) et d'expression. Sur ce dernier point, nous vous informons que des registres de concertation seront bientôt ouverts au siège des 4 Communautés de communes.

Le Syndicat mixte du Pays Berry St-Amandois

Un Parc Naturel Régional sur le territoire du sud du Berry ?

Périmètre étudié : Pays Berry St-Amandois + pays de la Châtre, à quelques communes près, soit 133 communes - 3116 km² - 77 000 habitants.

- Les Parc Naturels Régionaux (PNR) sont créés sur des territoires habités, au patrimoine riche et menacé (perte de population ...).

Un PNR vise à développer et préserver un territoire rural, en prenant appui sur ses propres richesses : patrimoine culturel, naturel et bâti, économie ...

- Le PNR est un outil de développement territorial qui a cinq missions :

- . préserver le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,

- . contribuer à l'aménagement du territoire,

- . contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,

- . assurer des missions d'accueil, d'éducation et d'information,

- . réaliser des actions expérimentales, innovantes ou exemplaires.

Le classement en PNR permettrait de doter le territoire d'une excellente image et d'une reconnaissance nationale et internationale. Un PNR contribue à valoriser les territoires et leurs produits, notamment en attribuant une marque « Parc » aux produits de qualité.

Toutes ces affirmations proviennent des soutiens à la démarche mais pour l'instant les idées contraires concernant les contraintes d'un tel dispositif ne sont pas encore démenties.

Mission locale Cher Sud



La mission locale Cher Sud accueille les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne vers la réalisation de leur projet professionnel. Elle contribue à leur accès à l'autonomie ainsi qu'à la résolution des difficultés qui pourraient l'entraver.

En établissant une relation privilégiée avec chacun dans le cadre **d'entretiens individuels**, les conseillers sont en mesure d'apporter des réponses adaptées à chaque type de demande ou de besoin, dans les champs aussi divers que l'accès à l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité etc...

Vous pouvez bénéficier d'une aide à la réalisation de votre CV, de vos lettres de motivation ; ciblage des entreprises dans le cadre de candidatures spontanées. Préparation à votre entretien d'embauche.

Votre conseiller vous aidera à acquérir l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de vos démarches.

La garantie jeunes

Ce dispositif s'adresse aux jeunes non scolarisés, sans emploi et sans soutien financier. Vous bénéficiez d'un pilotage intensif de 6 semaines, d'un suivi hebdomadaire par un conseiller et d'un soutien financier de 484 €/mois pendant 1 an (en fonction des ressources).

Coordonnées des antennes de la mission locale Cher Sud :

Saint-Amand-Montrond – 2, Rue Racine

Châteaumeillant – 1, Place Saint-Blaise, dans les locaux de la MSAP

Téléphone unique : 02.48.82.10.35

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 – 17h

Mardi au vendredi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h00



Catastrophe naturelle

Comme évoqué à l'occasion de la cérémonie des vœux 2019, la Commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre de la sécheresse/réhydratation des sols, pour l'année 2018 dans sa globalité. En effet, plus de 20 déclarations nous ont été transmises au vu des dégâts occasionnés sur les habitations ou dépendances, et notamment l'apparition de fissures. Dans le cas où vous seriez concerné, sans vous être déjà manifesté, vous pouvez encore remettre en mairie un courrier faisant état des dommages constatés et imputables aux conditions météorologiques de 2018. Concernant ce même épisode climatique, au niveau départemental, ce sont 186 communes qui ont déposé un dossier similaire auprès des services de la préfecture.

Les critères

Au titre de la sécheresse, l'interaction de deux facteurs rentrent en ligne de compte :

- 1) une prédisposition liée à la présence d'argile dans le sol,
- 2) un facteur déclenchant lié à un phénomène climatique d'une intensité anormale.

Les caractéristiques de la procédure

L'instruction des demandes est conduite par le ministère de l'Intérieur qui sollicite un rapport à Météo France. Puis, une Commission interministérielle (composée des ministères de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de la Transition Ecologique et Solidaire, des Outre-Mer) émet un avis et une décision est prise par arrêté interministériel.

La préfecture la communique sans délai aux maires qui informent les sinistrés.

A partir de ce moment, le sinistré a dix jours pour effectuer une déclaration auprès de son assurance qui dispose ensuite d'un délai de 3 mois pour mobiliser un expert et indemniser, le cas échéant, les dommages imputables à l'évènement.

Situation de la demande en cours

Météo France devait rendre un rapport national à la fin du premier trimestre 2019 et les travaux de la commission interministérielle devaient débuter en juin. Ensuite, la décision finale pourrait intervenir rapidement.

Élagage des arbres en bordure de voie communale et chemin rural

Rappel de la réglementation

Les propriétaires de terrains privés, riverains de voies ouvertes au public (chemins ruraux et voies communales), sont tenus à diverses obligations en matière d'élagage comme le stipule le code rural dans son article D.161-24, notamment :

- couper à l'aplomb des limites, sur une hauteur de 5 m, les arbres, arbustes, haies, branches,
- conduire les haies de manière que leur développement ne fasse pas de saillie,
- procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber, de sorte que la commodité du passage ainsi que la conservation des voies ne soient pas impactées.

Responsabilité des propriétaires privés à l'égard de la personne publique propriétaire d'une voie publique riveraine

Lorsque les propriétaires ne respectent pas leurs obligations d'élagage des plantations en bordure de leur propriété, occasionnant ainsi une gêne pour les usagers du domaine public, voire même un danger pour la sécurité routière, le Code général des collectivités territoriales donne au Maire la possibilité d'agir dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Une exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur le domaine public peut être engagée dans le cas où le propriétaire riverain n'aurait répondu à aucune démarche amiable préalable. Dans ce cas, la dépense correspondante est mise à la charge du propriétaire.

Chacun en ce qui le concerne est donc invité à vérifier l'état de ses propriétés et à prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter tout incident ou accident.

Animaux de compagnie : oui... mais



L'espace public se définit comme l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous et dont les collectivités ont la charge ; il s'agit, en centre bourg, des trottoirs, placettes et des espaces verts. La Commune s'efforce de les maintenir en bon état de propreté et de les rendre agréables à chaque usager. Mais il n'est pas rare que cet espace soit souillé par la présence de déjections d'origine animale.

Or, la réglementation rappelle que les déjections sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages piétons. En dehors de ces cas précités, les déjections sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants, et ce, par mesure de sécurité et d'hygiène.

Tout propriétaire d'animaux de compagnie est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections sur le domaine public communal. Le non-respect de cette obligation peut conduire à des sanctions pouvant aller jusqu'à une contravention de la troisième classe, c'est-à-dire jusqu'à 450 euros.

Ainsi, des gestes simples permettent de préserver nos trottoirs et espaces verts



L'incivilité est un manque de respect d'autrui !

Des personnes (agents et habitants) entretiennent et embellissent le bourg, nous vous demandons de prendre en compte leur travail et de le respecter ; c'est aussi cela le bien vivre ensemble.

Communauté de brigades de Châteaumeillant

Depuis le 1^{er} avril 2019, les horaires d'accueil du public ont été modifiés de façon à être plus en adéquation avec l'activité des Communes et ainsi au plus près de la population dans l'espace temps et dans l'espace géographique de la Communauté de brigades.

Après 18h, et en cas de nécessité, il est préférable de composer le 17.

Il est recommandé de prendre rendez-vous avant de vous rendre au guichet de la gendarmerie.

BP Lignièrès		BP Le Châtelet		BP Saulzais-le-Potier		Brigade Châteaumeillant	
Lundi	Vendredi	Mardi	Dimanche	Jeudi	Samedi	Jours ouvrables	Dimanches et jours fériés
8 h – 12 h	14 h – 18 h	14 h – 18 h	9 h – 12 h	8 h – 12 h	14 h – 18 h	8 h – 12 h 14 h – 19 h	9 h – 12 h 14 h – 18 h
02.48.62.03.15		02.48.60.03.10		02.48.62.02.70		02.48.62.03.95	

Le bus numérique



Ce projet expérimental, porté et financé en inter-régimes par les caisses de retraite (CARSAT, MSA, SSI et le comité centre AGIRC-ARRCO), a pour vocation d'accompagner, gratuitement, les Seniors dans l'apprentissage des outils numériques (ordinateurs, tablettes et smartphones), et d'internet, notamment pour les démarches administratives, tout en développant et favorisant le lien social. Ainsi, le bus numérique, d'une capacité d'accueil de 12 personnes, reçoit dans le cadre d'ateliers collectifs d'une durée de 3 h.

Il sera présent à Ids-Saint-Roch, le mercredi 09 octobre, sur le parking du Foyer rural. N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent auprès du secrétariat de mairie.

1 - Lutte contre l'ambrosie

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante invasive originaire d'Amérique du Nord. Elle se développe rapidement dans de nombreux milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc ... Sa présence est importante sur le territoire.

Caractéristique

C'est une plante annuelle, dressée, d'une hauteur comprise entre 30 et 120 cm. Elle est velue, ramifiée à la base et les plants âgés sont rougeâtres.

Nuisance pour la santé

Les pollens d'ambrosie sont **très allergisants** et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été : rhinites, conjonctivites, trachéite/toux, urticaire, eczéma, asthme.

Menace pour l'agriculture

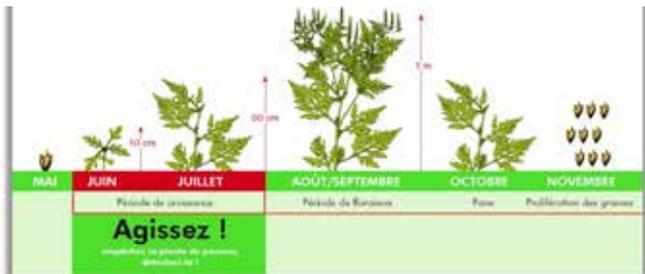
Dans des parcelles agricoles cultivées, elle peut entraîner : une perte de rendement, des charges supplémentaires liées à sa destruction, une non-conformité des semences ...

De plus, l'ambrosie produit une importante quantité de graines (environ 3 000 par plante) et a une durée de vie nettement supérieure à 10 ans, soit au-delà de toute rotation agricole, ce qui implique une gestion du problème à long terme.

La plante doit être éliminée

En effet, une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé. Plusieurs possibilités :

- par arrachage : de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants),
- par fauchage : avant floraison,
- en empêchant son installation par technique de végétalisation.



2 - Les particuliers et le « zéro phyto »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien de leur jardin. Ces derniers sont utilisés comme herbicides, insecticides, fongicides mais aussi anti-limaces et acaricides. Les produits naturels et ceux autorisés en agriculture biologique sont toujours utilisables. Pour se passer des produits chimiques, il est nécessaire de repenser l'entretien de son jardin et de mettre en place des méthodes alternatives.

Voici quelques astuces pour s'adapter :

Les techniques de désherbage alternatif dans mon jardin :

La première technique pour éviter de désherber c'est d'éviter que les herbes ne poussent.

Dans les massifs comme dans le jardin potager, il est possible d'utiliser du **paillage organique**. En plus d'empêcher les « mauvaises herbes » de s'installer, il permet d'enrichir le sol et de conserver l'humidité pour les fleurs et les plants potagers. Il existe une grande variété de paillage : écorces, miscanthus, lin, herbe tondue, déchets de taille,.... Le type de paillage doit être adapté aux plantes. Par exemple, il est préférable d'utiliser un paillage léger dans le potager et dans les massifs des fleurs annuelles (type lin, herbe tondue).

L'utilisation de **plantes couvre-sol** est aussi une technique préventive au désherbage. Elles peuvent être implantées dans un massif, un talus, le long d'un mur ou encore autour des arbres. En s'installant rapidement elles vont concurrencer les herbes indésirables et apporter de la couleur dans le jardin. Il existe une

grande diversité d'espèces comme les géraniums vivaces, la petite pervenche, les sédums,... Les espèces doivent être choisies en fonction du type de sol et de l'exposition.



Dans les massifs, **le choix des espèces implantées** peut réduire considérablement l'entretien de celui-ci ; en choisissant des vivaces qui vont rapidement occuper l'espace à la place des plantes annuelles. A la création du massif, un faux semis 15 jours avant la plantation réduit par la suite la pousse des herbes folles.

Maitriser l'enherbement

Les allées en gravillons et en calcaire vont être difficiles à entretenir sans produits chimiques. Il est conseillé de réduire leur surface au minimum (limitée au passage des véhicules et des piétons) et d'enherber le reste. En effet, il est plus facile de tondre que de désherber manuellement. Sur les zones restantes, le passage des voitures va participer au désherbage.

A d'autres endroits du jardin, il sera nécessaire de désherber. Le désherbage à la main et l'utilisation d'outils manuels comme la binette restent les méthodes les plus efficaces pour des petites surfaces. Il est possible aussi d'appliquer des produits naturels (acide acétique, pélargonique, ...) vendus en jardinerie mais leur efficacité pour le désherbage reste limitée. Dans tous les cas, intervenez quand les plantes sont petites (moins de 3 cm).

La lutte contre les ravageurs et les maladies au jardin

Avant de vouloir lutter contre les petites bêtes et les maladies du jardin, il faut observer les plantes et intervenir uniquement si nécessaire. Naturellement, les insectes comme par exemple les pucerons sont maintenus en dessous d'un seuil de nuisibilité grâce à l'intervention d'auxiliaires (insectes consommant les ravageurs du jardin comme les coccinelles). On intervient uniquement si la population de pucerons devient trop importante.



En ce qui concerne les limaces, elles font des dégâts surtout au printemps quand les nuits sont humides. Etant donné qu'elles ne peuvent pas se déplacer sur des surfaces sèches et rugueuses, on peut mettre autour des plants de la cendre, de la sciure de bois ou du paillage. Ratisser le sol régulièrement en surface permet aussi d'éliminer les œufs de limaces.

Pour prévenir les maladies, il faut acheter des plants sains et enlever régulièrement les parties de la plante malade. Au potager, il ne faut pas planter tous les ans au même endroit la même espèce et pratiquer ce qu'on appelle une rotation des cultures. Il vaut mieux espacer les plantes ou les séparer par des plantes d'autres espèces afin de limiter la propagation des maladies.

Les revues spécialisées en jardinage et Internet regorgent de solutions alternatives pour lutter contre les ravageurs et maladies. Il faut les tester et faire partager ses expériences à ses voisins jardiniers.

Dans la rue devant chez moi

Afin d'embellir le cadre de vie de la commune devant sa maison et sur son trottoir on peut semer, planter ou bouturer des fleurs.



Une fois les plantes bien implantées, cela évite le désherbage. Il est conseillé de semer des graines de fleurs en mélange (jachère fleurie) et de choisir des espèces rustiques. Le semis des graines de fleurs peut se faire au printemps mais à l'automne on obtient de meilleurs résultats. En effet, le climat automnal favorise une bonne germination (pluie et température du sol) et les plantes sont moins concurrencées par les herbes indésirables.

Enfin au lieu de désherber dans la rue devant chez soi, on peut tout simplement engazonner son pied de mur. Cela participe à l'embellissement du quartier et favorise la biodiversité.



Exemple de trottoirs enherbés

3 - Les collectivités : actualité sur le passage au zéro phyto

Depuis le 1er janvier 2017, la réglementation interdit aussi aux communes d'utiliser des pesticides pour l'entretien des voiries et des espaces verts. S'en passer, demande à la commune de repenser la gestion et l'aménagement des espaces communaux. Certains espaces ne peuvent plus être entretenus comme avant et les herbes sauvages sont de plus en plus présentes.

4 - Les avantages du paillage

Les paillis organiques tels que le bois déchiqueté ou le miscanthus freinent efficacement la pousse des mauvaises herbes, apportent matières organiques, azote ou potassium et permettent de réduire de 40 % les apports d'eau.

Il limite aussi le développement des campagnols qui ne peuvent pas créer de nids et s'attaquer aux racines des plants.

De plus, le paillage ne s'envole pas et est difficilement mobile, même par fortes pluies.

A ce titre, la Commune vient de mettre en place un paillage issu de miscanthus au pied des arbres de la placette, face à la boulangerie. Si l'essai s'avère concluant, c'est l'ensemble des espaces plantés de vivaces qui pourrait être traité à l'automne.

Quand et comment pailler ?

D'octobre jusqu'à fin avril.

Préalablement, le terrain doit être désherbé, puis recouvert d'une couche de copeaux/lamelles de 15 à 20 cm la première année. Le rechargement les années suivantes ne sera que de quelques centimètres en fonction de la rapidité de dégradation.

5 - Réglementation apiculture



Si vous disposez d'une ou plusieurs ruches, qu'elles soient ou non sur la commune, il est obligatoire de les déclarer chaque année de même que leurs emplacements.

Un site internet du ministère de l'agriculture permet de saisir sa déclaration en ligne : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Si vous disposez d'un numéro d'apiculteur (NAPI) il vous sera demandé. Dans le cas contraire, un numéro vous sera attribué lors de votre première déclaration.

Cette déclaration des ruches et ruchers doit se faire au moins une fois par an, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Vous pouvez, au besoin, procéder à plusieurs déclarations dans l'année. Il est aussi important de veiller à la bonne santé des abeilles. Les associations, GDS Centre et GDS 18, sont là pour vous accompagner dans la gestion sanitaire de vos abeilles ainsi que pour les démarches de déclaration (si vous n'avez pas internet).

Coordonnées : Groupement de Défense Saintaire 18 – 216 Rue Louis Mallet – 18000 Bourges - Tél : 02.48.50.87.90.

6 - Destruction de nids de guêpes et frelons

Dès lors que la destruction d'un nid ne présente pas un danger réel, grave et immédiat, les sapeurs-pompiers du Cher ne se déplacent pas. Désormais, vous êtes invité à vous rapprocher d'une entreprise spécialisée dont la liste est disponible sur le site internet du SDIS ; elles sont au nombre de 17 dans le département.

Toutefois, en l'absence de disponibilité de ces professionnels sous 10 jours, vous pouvez joindre les sapeurs-pompiers qui seront ainsi fondés à intervenir par carence de ces sociétés. L'opération vous sera facturée.

A noter que pour les frelons asiatiques, la destruction du nid après le mois d'octobre n'a souvent plus d'intérêt car la colonie a disparu. C'est pourtant la période où des nids en place depuis des semaines apparaissent avec la tombée des feuilles (le nid sera détruit durant l'hiver par les éléments météorologiques et ne sera pas réutilisé l'année suivante). La destruction devra alors intervenir au printemps si un nouveau nid apparaît, via une entreprise privée.

7 - Plan d'eau : nouvelles déclarations

La création ou l'aménagement de plans d'eau (lacs, étangs, mares ...) ainsi que le remplissage ou la vidange de ces retenues sont des opérations susceptibles de porter atteinte aux milieux aquatiques, à la ressource en eau et à l'écoulement des crues. Ils peuvent aussi constituer un risque pour la sécurité des populations situées en aval de certains ouvrages. Dans le Cher, on recense plus de 8 000 plans d'eau, soit une surface de plus de 70 km². Ils sont principalement localisés en Sologne et dans le sud du département.

Réglementation – dispositions de la loi sur l'eau

Toute modification des installations doit faire l'objet d'une demande préalable via un formulaire spécifique disponible sur le site internet de la DDT ou en mairie. De même, tout changement de propriétaire doit être déclaré auprès des services de la DDT.

Concernant la vidange des ouvrages, le dépôt d'une déclaration est obligatoire au moins deux mois avant la date prévue.

Dans tous les cas, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- équiper le plan d'eau d'un système adapté à une meilleure maîtrise de la vidange (de type moine),
- programmer des vidanges régulièrement (3 à 5 ans),
- vidanger à la bonne époque : attention au débit du flux de vidange qui ne doit pas être supérieur à 25 % du débit du cours d'eau récepteur,
- vidanger lentement, pour éviter l'entraînement des sédiments à l'aval du plan d'eau,
- mettre en place un filtre à paille ou à graviers pour éviter le départ des sédiments,
- récupérer et détruire les espèces de poissons dont l'introduction n'est pas autorisée (poisson chat, perche soleil, écrevisse américaine ...),
- laisser en assec quelques mois (travaux d'entretien, minéralisation des boues du fond).

Contact avec la DDT – MISEN 18 – Tel : 02.34.34.62.40.



Nous tenons à saluer les responsables ainsi que leurs Conseils d'Administration pour l'engagement qu'ils portent en faveur de la collectivité. Ce n'est pas rien de prendre en charge une association, de motiver ses adhérents et d'intéresser le public ! Il faut de la disponibilité, des idées mais surtout il faut l'esprit qui va bien !

Nous profitons aussi de l'opportunité de ce bulletin pour exprimer notre reconnaissance à tous les administrés qui aident la Commune : entretien et fleurissement du bourg, participation à la préparation et au rangement dans le cadre des manifestations festives et des animations, décorations et illuminations de fin d'année, balade du Père Noël, interventions dans les écarts et dans la campagne sur la voirie, notamment, etc...

Nous remercions chacun et chacune d'entre vous de participer ainsi au bien-être collectif.

Le Foyer rural



Quoi de neuf au foyer rural?

Cette année nous vous avons proposé nos fêtes habituelles : randonnée, concours de belote, Saint-Blaise mais nous avons aussi essayé d'innover et de travailler en équipe. En effet au mois d'août, nous avons organisé la journée pétanque - moules frites avec nos amis UNC-AFN,

une bien belle journée qui aurait mérité un public plus nombreux. Nous espérons faire mieux ce 10 août.

Le 21 juin, jour de la fête de la musique, nous nous sommes associés à l'Ardoise et au Fournil d'Ids pour vous proposer une belle soirée de rencontre, de partage et de chansons.

Lors de l'assemblée générale, 3 nouveaux membres sont venus renforcer nos rangs, de nouvelles idées et des bras en plus ça fait du bien.

Le 27 octobre aura lieu notre traditionnelle randonnée.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour nous faire des suggestions, faire partie de notre équipe, nous aider ponctuellement ou tout simplement échanger, et n'oublions pas notre devise : «le plaisir de se retrouver».



Jean-Christophe DÉSIRÉ,
Président,

Ids-St-Roch Foot



La saison 2018-2019, encore très satisfaisante, se termine pour le club de football d'Ids-Saint-Roch pour les deux équipes, les seniors masculins et féminines.

Du côté des garçons, sept nouveaux joueurs sont venus renforcer l'équipe, qui termine la saison à la 7ème place de la 4ème division. Une formation qui a évolué sous les ordres d'un nouvel entraîneur Matthieu Jamet. Ce dernier était loin d'être un inconnu puisque l'année dernière, il officiait aux côtés de Guillaume Désiré, en tant que co-entraîneur des filles.

Des féminines, qui ont réalisé une belle saison encore. Après être montée en première division départementale à l'issue de la première phase de championnat, elles se sont qualifiées, pour la deuxième année consécutive, pour la finale de la Coupe du Cher. Un sacré exploit.

Au total, le club compte 45 licenciés dont 40 joueurs et joueuses et cinq dirigeants.

Rendez-vous la saison prochaine pour de nouvelles aventures !

Ids-St-Roch Foot

Généralités Mouvement - Les Aînés ruraux



L'Assemblée Générale de Généralités-Mouvement les Aînés ruraux d'Ids-St Roch du 9 Avril 2019 m'a réélu Président pour trois ans.



Un nouveau bureau a été constitué le 23 Avril 2019 afin de continuer les activités du club et je remercie tous ses membres pour leur implication et leur disponibilité. Je rappelle que notre association, fait partie du premier mouvement associatif de seniors de France (type loi de 1901) qui compte plus de 700 000 adhérents.



Elle est un lien social et participe, de fait, à la vie communale.

Notre club est donc ouvert à toute personne, quel que soit son âge, son milieu et son origine, retraité ou non, qui partage les valeurs d'amitié, de solidarité, de tolérance, d'échanges et qui veut nous rejoindre moyennant une cotisation annuelle de 15 euros pour 2019.

Cette année le club des Aînés ruraux d'Ids St Roch compte **43 adhérents** qui assurent la pérennité du club et ses activités traditionnelles.

Celle du mardi après-midi dans la petite salle de la cantine, moyennant une participation de 1



euro, réunit régulièrement de dix à quinze adhérents pour jouer à la belote, au scrabble ou au rummikub et partager un agréable goûter dans une joyeuse ambiance.

Nous avons également nos 4 rendez-vous incontournables de l'année que sont les repas d'été fin juin, la soirée pot au feu en octobre, le repas de fin d'année en novembre et le repas « tête de veau », pour les amateurs, en mars.

Ces repas sont toujours des moments privilégiés de partage, de rencontres, de connaissance et de convivialité et réunissent plus d'une trentaine de personnes à chaque occasion, dans des cadres agréables, au Foyer rural, au restaurant l'Ardoise d'Ids ou au domaine du Camelot.



Nous fêtons également la galette des rois, les crêpes à la chandeleur, les beignets à mardi-gras et la bûche à Noël, ainsi que, au gré des uns et des autres, les anniversaires.

Le concours de belote relancé en janvier 2018 est une grande réussite qui attire plus d'une centaine de joueurs.

Des rencontres intergénérationnelles, avec les enfants de l'école d'Ids-St-Roch en particulier, sont toujours envisagées même s'il est compliqué de les organiser. Le club dispose d'une adresse mail « gmouvids@hotmail.com » accessible à tous.

Je remercie le Conseil municipal d'Ids-St-Roch qui met gracieusement à disposition du club les salles qui conviennent et nous aide financièrement et matériellement tout au long de l'année.

Didier BOURDIN,
Président,

Unc-Afn - Soldats de France

Nous nous sommes quittés en 2018 sur le déroulement du voyage avec nos amis de Meillant qui nous ont transportés sur la base d'Avord où un accueil chaleureux nous a été fait, avant la visite d'une usine locale qui nous a tous surpris de par son évolution.

Le premier concours de pétanque aurait pu être meilleur, mais nous étions en apprentissage ; il est reconduit en 2019.

Le concours de belote de novembre a permis à 60 équipes de taper le carton dans une bonne ambiance. Il en a été de même pour celui organisé en mars avec cette fois-ci 80 équipes. Nous regrettons d'avoir dû refuser des joueurs ; la qualité de nos concours est dorénavant reconnue.

L'assemblée générale n'a pas vu grand changement sinon la nomination de Didier Roblain en tant que vice-président délégué, pour suppléer le président dans la gestion de l'association.

La brocante nouvelle formule, sur le parking du Foyer rural, associée à une exposition de sculpture sur bois et de miniatures agricoles, fut un succès.



Les traditionnelles commémorations du 11 novembre et 8 mai :

• 11 novembre 1918 : oui la restitution de l'histoire nous apprend que ce jour est également le jour précis

où le Maréchal Foch offrait les justes mots à ses soldats « Vous avez gagné la plus grande bataille de l'histoire et sauvé la cause la plus sacrée : LA LIBERTÉ DU MONDE ». La plume de nos historiens nous offre un résumé cuisant : 37 tués par heure pendant 4 ans. 500 000 morts dans les 5 premiers mois, 1,4 million de militaires français sont morts dans l'horreur des tranchées et des champs de bataille. Nos familles locales n'ont pas été épargnées et ont été plus ou moins éprouvées (imaginons l'attente, et quelle attente !). Les noms inscrits sur le monument aux morts attestent de cette douleur...

• 11 novembre 2018 : cent ans plus tard, toutes les familles éprouvées, les représentants de l'Etat, habitants de la Commune, la jeunesse auraient dû être présents, au-delà des critiques intempestives, pour le devoir du souvenir, le recueillement et surtout dire « plus jamais ça ».

Merci beaucoup aux enfants des écoles et à leurs enseignantes de leur présence à ces cérémonies de sorte que ce devoir de mémoire perdure.



En quittant cette rubrique, même si je suis un peu long, il fallait bien marquer ce souvenir et se dire qu'il n'y a pas que la section pour porter ce patriotisme, mais que chaque citoyen est concerné.

Jean-Paul Baudon,
Secrétaire-adjoint,





Chorale Terre de Chœur

Au moment où je rédige ce condensé de notre année de travail, les choristes de Terre de Chœur ont relevé un nouveau défi, celui de participer aux « futurs de l'écrit » qui ont eu lieu, comme chaque année, à l'« Abbaye de Noirlac ». Ces rencontres organisées par le « CEPRAVOI » missionné



par l'Etat et la Région, permettent le mélange vocal de choristes amateurs et professionnels, le tout dirigé par des auteurs et compositeurs talentueux.

Terre de Chœur et la Chantrolle de Vesdun ainsi que des choristes volontaires venant du Cher, de l'Indre et du

Limousin, interprètent une oeuvre créée pour cette occasion par Gérard Castéras et Jean-Christophe Rosaz : « La légende merveilleuse de Saint Benoît ».

Cette oeuvre en latin et en français, que nous avons répétée durant environ 7 mois, a été pour nous d'une richesse extraordinaire, mais aussi le fruit d'un travail assidu, toujours avec l'aide de Jean-Benoît Walker-Viry, notre chef de chœur. Pour ce faire, nous avons dû hélas, mettre de côté les concerts qui sont pour nous des rencontres avec les populations de nos communes et, « promis » que nous reprendrons dès la rentrée de septembre, avec de nouveaux morceaux à notre répertoire - concert prévu à Ids-Saint-Roch cet automne, le dimanche 17 novembre.

Tous ces moments de bonheur, nous les devons aux mairies qui nous soutiennent depuis 2010 et certaines autres qui nous ont rejoints, ainsi que quelques commerçants. Un grand merci à tous.

Si j'ai donné l'envie de nous rejoindre, vous pouvez assister aux répétitions hebdomadaires à Ids-Saint-Roch et St Hilaire-en-Lignières, ou bien nous contacter :

Muriel Combaud : 06.70.98.47.14 ou

Bruna Matuszek : 06.22.77.91.38.

Muriel Combaud,
Présidente,

Le brochet



Amis pêcheurs !

Notre parcours commence sur la rivière Arnon à partir de la passerelle des Baudons pour se terminer au pont de chemin de fer sur la commune de Touchay. La Sinaize fait également partie du domaine. L'Arnon est un parcours de 2^e catégorie (prédominance ciprinidés) et la Sinaize est un parcours de 1^{ère} catégorie (prédominance salmonidés). Nous avons beaucoup de chance car notre environnement est encore préservé, quoi de plus reposant de taquiner le goujon par exemple au pont de Courty ou à la planche des Baudons, mais cet environnement est sensible alors amis pêcheurs soyons respectueux de ce bel héritage de nos anciens. Respectez aussi les prairies et refermez les barrières



et clôtures après votre passage car l'accès à notre parcours est au bon vouloir des propriétaires et riverains.

Cette année nous avons effectué au printemps deux alevinages de truites

Fario et Arc en ciel et un alevinage en brochets et gardons est prévu en fin d'année.

La société compte une soixantaine d'adhérents. Si la pêche vous intéresse alors contactez un membre du bureau. Cette année, la société a organisé le 6 juillet son concours de pêche annuel à Touchay, dans l'Arnon, vers le pont de chemin de fer.

La Société de Pêche : LE BROCHET
Touchay - Ids-St-Roch



Notre année 2018-2019

L'année scolaire est déjà terminée ! Pour cette session 2018-2019, nous étions 19 élèves (8 ce1 et 11 ce2) à nous rendre chaque matin à l'école.

Certains rendez-vous sont maintenant attendus avec impatience :

Madame Fourdraine et le Conseil municipal nous accueillent au monument aux morts pour participer aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai ; c'est l'occasion d'y chanter la Marseillaise apprise en classe.



Le père Noël nous a rendu visite une fois encore pour nous offrir livres et jeux, il a passé un bon moment avec nous et participé à notre goûter !

Nous avons également assuré le spectacle des Ecoles Qui Chantent à la salle des fêtes d'Ids-Saint-Roch aux côtés de nos camarades du RPI.



D'autres évènements ont enrichi cette année scolaire :

- en décembre, nous nous sommes rendus à Touchay pour l'exposition Des maths...en somme, proposée par la FRMJC. Nous avons participé à des ateliers mathématiques : calculs, logique et géométrie ont fait chauffer nos méninges !

- au mois de février, les maîtresses nous ont fait une sacrée surprise : elles nous ont emmenés au cirque ! C'était la première fois pour beaucoup d'entre nous. « J'ai adoré le dresseur de zèbres, chameaux, dromadaires, lamas, oies, vaches et poneys. Mais j'ai vraiment très très aimé la jongleuse de feu. Il y avait aussi



les chiens footballeurs, l'acrobate sur les briques et puis l'acrobate avec les rouleaux. » (Justine, ce2).

Plus tard, en mars, nous nous sommes rendus aux Bains Douches de Lignières pour assister au conte musical de Jeanne Plante, Farces et Attrapes : nous avons ri avec la princesse Guimauve qui n'est pas amoureuse, ou la sorcière Pifcrochu qui a croqué dans sa pomme empoisonnée,...

Notre projet le plus important cette année a été notre participation aux rencontres théâtrales avec une restitution de notre pièce le 24 juin sur la scène des Bains Douches, comme de vrais comédiens ! Nous avons d'abord lu la pièce de théâtre « Le procès du loup », puis nous nous sommes partagés les rôles : juges, avocats, loup, mais aussi les témoins, chaperon, grand-mère, dame Renard ou monsieur Ours,...



Ensuite bien sûr, il a fallu apprendre notre texte, et répéter maintes fois notre rôle, apprendre à jouer avec les autres, ne pas rigoler aux blagues de la pièce, parler bien fort et rester silencieux dans les coulisses. Nous avons beaucoup travaillé pour être fiers de nous !

Place aux vacances ; nous nous retrouverons en septembre avec de nouveaux camarades.

Carine Cluseau,
Institutrice

Un village qui vit !

Comme chacun le sait, de nouveau, notre Commune est dotée de deux commerces en activité en centre bourg. Il a été choisi, dans cette édition, de donner la parole à leurs exploitants.

Enfin, il est assez rare, dans une petite commune rurale de 300 habitants de voir perdurer deux établissements, lesquels s'apparentent à des services publics.

En effet, l'équipe municipale se bat sans compter pour les maintenir en place comme elle le fait pour le secrétariat de Mairie, l'École, et l'Agence Postale Communale.

La vigilance des élus est de chaque instant pour que ces familles de commerçants, jeunes, volontaires et professionnels, s'épanouissent tant dans leur travail que dans leur vie personnelle.

Nous avons vu comment le décrochage des précédents commerçants que ce soit au restaurant ou à la boulangerie, du fait de motifs totalement différents, fait vaciller très vite la vie du village.

Après 2016, année du changement pour Anthony et Julie Logre, c'est fin 2018, que la chance a été de nouveau avec nous pour que nous rencontrions Nicolas et Sophie Coulm et que nous nous retrouvions les manches pour les accueillir.

Le Fournil d'Ids ainsi que l'Ardoise d'Ids sont des établissements de qualité ; leur notoriété s'établit petit à petit. Nous nous en réjouissons pour eux mais aussi pour notre Commune.

Nous saluons leur mérite et notre fidélité les encourage. Bien consciente de l'enjeu, la très très grande majorité des habitants fréquentent nos commerces selon ses possibilités et ses habitudes. Une petite partie de la population, bien identifiée, s'en écarte et critique !

C'est certain, difficile dans ce contexte de réussir totalement le bien vivre ensemble !

Le Fournil d'Ids



En novembre 2016, Anthony et Julie Logre quittent le Trait, où ils sont installés depuis 2007, accompagnés de leurs deux enfants, pour reprendre la boulangerie d'Ids-Saint-Roch.

Un projet réfléchi puisqu'Anthony possède l'expérience nécessaire dans ce domaine. Il est pâtissier depuis 2006 et a acquis le métier de boulanger chez son précédent employeur.

Julie, quant à elle, salariée à la clinique des Grainetières durant 12 ans, se lance dans une nouvelle aventure. Le Fournil d'Ids, ainsi nommé, propose la vente de différents pains et baguettes, de viennoiseries, de pâtisseries, de biscuits et dispose aussi d'une épicerie multiservices.

La boutique vous accueille du mardi au samedi de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, et le dimanche de 7 h à 13 h.

Pendant qu'Anthony oeuvre à la fabrication du pain et des gâteaux, Julie parcourt la campagne alentour dans son camion aménagé pour les livraisons. Ainsi, les personnes les moins mobiles bénéficient de produits frais plusieurs fois par semaine. Il faut également saluer la bienveillance et l'écoute de Julie à l'égard de toutes les personnes au domicile desquelles elle se rend alors qu'elle relève tout comportement lui apparaissant comme inhabituel.

Un village qui vit !



Ces tournées sont effectuées le matin, comme suit :

- mardi : Morlac, Ineuil, Chambon, Touchay.
- mercredi : Ids-Saint-Roch, Marçais, Nozières, Maisonnais.
- jeudi : Saint-Pierre-les-Bois, Rezay, Maisonnais.
- vendredi : Morlac, Ineuil, Chambon, Touchay.

- samedi : Ids-Saint-Roch, Nozières, Rezay, Maisonnais.
- dimanche : Saint-Pierre-les-Bois, Maisonnais, Marçais.

L'équipe du Fournil d'Ids se compose également d'un vendeur, Jonathan, et d'un apprenti, Damien.

Tous ensemble, ils travaillent avec passion et convivialité pour satisfaire au mieux la population qui leur fait confiance.

L'Ardoise d'Ids

Suite à une période de fermeture de presque un an, Ids-St-Roch a vu rouvrir son restaurant début février 2019, pour la plus grande joie d'une très large partie de la population. La famille Coulm (parents et trois filles), en provenance de Normandie où ils étaient déjà restaurateurs, a décidé de poser ses valises dans notre village.



A la recherche d'un restaurant dans le centre de la France et suite au repérage de l'annonce publiée par la Commune, en septembre dernier, ils n'ont pas hésité à faire le déplacement pour découvrir notre région ainsi que les bâtiments disponibles. Sophie et Nicolas ont eu un réel coup de coeur pour notre bourg, le qualifiant de joli et très propre. Ces derniers ont

également apprécié le premier accueil qui leur a été réservé, celui des élus.

Avant d'ouvrir les portes de l'Ardoise d'Ids, et alors que la Commune a nettoyé et repeint l'établissement, ils ont décidé de refaire entièrement la décoration afin de créer une ambiance personnalisée et chaleureuse ; une réelle réussite ! Ils ont pu ré-installer leurs équipements



professionnels et ont emménagé dans l'appartement communal situé au-dessus du commerce ; un heureux concours de circonstances puisque ce logement se libérait précisément.

L'établissement vous accueille tous les jours sauf le dimanche soir, le lundi et le mercredi soir sauf en cas de réservation particulière pour laquelle nos restaurateurs sont prêts à travailler. Sophie est en charge du service tandis que Nicolas est derrière les fourneaux. Ils proposent une cuisine, qu'ils définissent de traditionnelle, réalisée à partir de produits frais. Nos restaurateurs présentent le midi et le soir une formule (entre 13 € et 20 €) - entrée, plat, dessert - avec plusieurs choix et le reste du temps des suggestions à l'ardoise, renouvelées très régulièrement ; un menu ouvrier est également disponible, le midi en semaine.

Depuis leur arrivée, ils ont testé des soirées à thème et notamment une soirée karaoké qui a rencontré un franc succès. Sophie et Nicolas souhaitent également développer l'activité traiteur. Dans ce sens, ils ont déjà collaboré avec les associations locales et réalisé par exemple le repas de Saint-Blaise organisé par le Foyer Rural ; nous avons compris que leur intégration était en bonne voie !

Le restaurant sera ouvert tout l'été. N'hésitez pas à venir ou revenir découvrir sa cuisine et profiter de la belle terrasse. La réservation est souhaitable s'agissant de servir des mets de produits frais uniquement, donc préparés selon une organisation appropriée.

Connaissance de l'Arnon

A Ids-Saint-Roch, elle coule à 800 m au sud du centre bourg.

Où prend-elle la source et où est son confluent ?

L'Arnon prend sa source à l'extrême nord du département de la Creuse à Saint-Marien à une altitude de 438 mètres. Elle se jette dans le Cher à Vierzon.

Quels départements traverse-t-elle ?

D'une longueur d'environ 150 kilomètres, elle traverse quatre départements : la Creuse, l'Allier, l'Indre et le Cher.

Quels sont ces principaux affluents ?

L'Arnon a trois principaux affluents :

- La Sinaise : d'une longueur de 30 kilomètres environ. Elle prend sa source à Urciers (Indre) et son confluent se situe à Touchay. Elle traverse 8 communes des départements de l'Indre et du Cher ;
- Le Portefeuille : long d'environ 30 kilomètres, il prend sa source à Saint-Saturnin et son confluent se trouve à la limite de Morlac et de Saint-Pierre-les-Bois. Il coule sur 9 communes du Cher ;
- La Théols : elle s'étend sur environ 42 kilomètres. Elle prend sa source à Bommiers (Indre) et son confluent est à Lazenay (Cher). Elle traverse 15 communes entre les départements de l'Indre et du Cher.

Sur combien de kilomètres coule-t-elle à Ids-Saint-Roch ?

L'Arnon coule sur environ 5,08 kilomètres.

Que peut-on pêcher dans l'Arnon ?

A Ids-Saint-Roch, ce cours d'eau est classé en deuxième catégorie et l'on peut y pêcher notamment des ablettes, des brèmes, des brochets, des gardons, des goujons, des perches, des poissons-chats et des sandres.

Je suis l'Arnon mais où ?



Rassembler

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES COMMUNES D'OUTRE-MER

#MaCommuneJyTiens
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

LES MAIRES DE FRANCE

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES COMMUNES D'OUTRE-MER

Embellir

#MaCommuneJyTiens
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

LES MAIRES DE FRANCE

Secourir

#MaCommuneJyTiens
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

LES MAIRES DE FRANCE

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES COMMUNES D'OUTRE-MER

Éveiller

CommuneJyTiens
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

LES MAIRES DE FRANCE

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES COMMUNES D'OUTRE-MER

Entourer

#MaCommuneJyTiens
À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

LES MAIRES DE FRANCE

Servir
le citoyen
et agir
pour la
République

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens